



jeunes électeurs. L'ISIE et la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) ont appelé les médias à faire preuve d'une vigilance accrue en couvrant les activités des  
on

compromettre le droit à un recours effectif ; les plaignants potentiels ayant peu de temps pour rassembler les éléments de preuve nécessaires pour prouver leur cas et le tribunal peut être amené à rendre des décisions sans avoir les informations adéquates qui permettent de prendre une décision définitive.

Les amendements à la loi électorale soulignent également la nécessité pour le Parlement de procéder à un examen approfondi du cadre juridique électoral après les élections nationales de 2019 afin de remédier les lacunes et les incohérences, comme cela a été recommandé dans les précédents rapports finaux du Carter Center sur les élections. Cela inclut de revoir le cadre

initiale était basée sur des informations fournies par I Watch, une organisation de la société civile nationale (OSC), qui visait également le candidat à la présidence et Chef du gouvernement actuel, Youssef Chahed, et l'ancien membre du Conseil du Shoura de Ennahda et candidat à la présidence, Hatem Boulabiar

lesquelles leurs signatures auraient été utilisées à leur insu<sup>2</sup> pleinement le public des raisons pour lesquelles les candidats ont été rejetés a conduit à des spéculations selon lesquelles elles étaient fondées sur d'autres considérations, plutôt que sur une application stricte de la loi. Bien que le nombre total des plaintes déposées soit assez faible comparé au nombre total des parrainages par les électeurs, le manque d'informations publiques pourrait saper la confiance du public dans l'administration des élections.

Bien que les audiences du tribunal administratif sur les contestations du rejet des candidatures par diffusé aucune information concernant les contestations électorales déposées. À ce jour, aucune des d été rendue publique. Le manque de transparence concernant la question de l des spéculations sur le fondement des décisions des juridictions.

La candidature aux élections législatives a eu lieu séparément et a été menée par Régionale indépendante pour les élections (IRIE) du 22 au 29 juillet. Le personnel de l'IRIE était bien préparé pour ce processus et toutes les parties prenantes ont loué leur professionnalisme et

340 listes de candidats acceptés dans 27 circonscriptions électorales tunisiennes et 163 listes pour <sup>3</sup>.

. Les articles 34 et 54 de la Constitution de 2014 garantissent le droit de vote à tous les citoyens tunisiens âgés de 18 ans ou exemplaire qui permet de garantir le droit des citoyens de participer aux affaires publiques de leur pays et de déterminer leur éligibilité au vote. Dans le contexte de l'inscription des électeurs, il existe une obligation internationale de suffrage universel qui requiert la promotion d'une large participation<sup>4</sup>.

L'ISIE a mené une campagne d'inscription électorale forte en vue des élections de 2019, qui ont abouti à l'inscription de 1 455 898 nouveaux électeurs, dont 63% sont des femmes et des jeunes électeurs, ce qui porte à 7 074 565 le nombre total d'électeurs inscrits. L'ISIE a utilisé une combinaison de centres d'inscription d'électeurs mobiles et fixes et a déployé des efforts concertés pour atteindre les électeurs marginalisés. Le nombre total d'électeurs inscrits est inférieur à celui annoncé par l'ISIE en juillet 2019, l'avancement de l'élection présidentielle ayant un impact direct sur le nombre d'électeurs éligibles. L'ISIE a supprimé tous les électeurs âgés de moins de 18 ans avant le jour du scrutin. Le Centre félicite l'ISIE pour ses efforts visant à atteindre les électeurs, y compris les secteurs de la population exclus lors des scrutins précédents, et pour accroître l'inclusivité du registre des électeurs.

---

En collaboration avec l'Association tunisienne pour l'intégrité et la démocratie des élections et la Ligue des électrices tunisiennes, le Centre Carter a mené une enquête entre 2016-2018 visant à comprendre les facteurs responsables du faible taux de participation des jeunes et des femmes dans les élections antérieures. Depuis les premières élections démocratiques de 2011 en Tunisie, des jeunes et des femmes originaires notamment de zones rurales et de régions marginalisées du nord-ouest et du sud-ouest du pays se sont abstenus de voter à des niveaux significatifs. Les élections municipales de mai 2018 ont confirmé cette tendance, reflétant le détachement croissant des

5.

L'ISIE a déployé des efforts pour résoudre ces problèmes et accroître l'enregistrement des jeunes et des femmes. Le Centre Carter appelle toutes les parties prenantes électorales, y compris les partis politiques, les organisations de la société civile et l'ISIE, à prendre des mesures supplémentaires pour accroître la participation des groupes marginalisés au processus électoral de 2019.

*Recommandations.* Le Centre Carter propose les recommandations suivantes dans un esprit de coopération avec les acteurs du processus électoral en Tunisie et dans l'espoir qu'ils fourniront des points de discussion utiles avant les élections et pour les actions futures:

L'ISIE devrait accroître la transparence de ses travaux en fournissant régulièrement des mises à jour publiques sur les élections et en affichant des informations détaillées sur son site Web pour informer le public et les autres parties prenantes du processus électoral de ses préparatifs et des difficultés éventuelles pour le processus.

des électeurs dynamiques afin de veiller à ce que les électeurs disposent des informations nécessaires pour faire un choix éclairé le jour du scrutin. L'ISIE devrait mener une campagne ciblée pour encourager les électeurs nouvellement inscrits à voter, en particulier les femmes et les jeunes, et devrait faciliter la participation active des OSC pertinentes pour contribuer aux efforts d'éducation des électeurs.

Les partis politiques devraient prendre des mesures pour adresser directement à l'électorat, en particulier aux groupes marginalisés, les problèmes les plus importants de la vie quotidienne des Tunisiens.

Le tribunal administratif et les

*Contexte: Le Centre Carter en Tunisie.* Le Centre Carter a un bureau en Tunisie depuis 2011. Le Centre a observé les élections de l'Assemblée nationale constituante de 2011, le processus d'élaboration de la constitution de 2012 à 2014 et les élections présidentielles et parlementaires de 2014.

Pour les élections de 2019, le Centre Carter a déployé une équipe centrale en mai 2019 pour s'acquitter de sa mission d'observation du processus électoral. À la mi-juillet, le Centre en (EISA) a déployé 16 observateurs à long terme pour surveiller les régions tunisiennes. L'équipe principale et les observateurs à long terme représentent 18 pays différents. Les observateurs à long terme seront s à court terme, qui devrait arriver le 10 septembre.

Le Centre souhaite remercier les responsables tunisiens, les membres des partis politiques, les membres de la société civile, les individus et les représentants de la communauté internationale qui ont généreusement offert leur temps et leur énergie pour faciliter les efforts du Centre visant à observer le processus des élections législatives et présidentielle. Le Centre Carter évalue le processus électoral tunisien par rapport à la Constitution tunisienne, au cadre juridique électoral national et aux obligations internationales découlant des traités internationaux et des standards internationaux applicables aux élections.

La mission d'observation du Centre est menée conformément à la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections. Le Centre Carter, en tant qu'organisation d'observation indépendante, informera immédiatement les autorités et le peuple tunisiens de ses conclusions par la publication d'un rapport préliminaire de constatations et de conclusions peu après le jour du scrutin, suivi d'un rapport complet final dans les mois suivant les scrutins.